



CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

Entre

Le Cefedem Auvergne Rhône-Alpes

Dont le siège est au 14, rue Palais Grillet, Lyon 69002

Représenté par le Président du Conseil d'Administration, **Monsieur Gérard Authelain**

Ci-dessous nommé « le Cefedem AuRA »

Et

L'Université Lumière Lyon 2 – UFR LESLA - Centre de Formation de Musiciens Intervenants,

86 rue Pasteur – 69007 LYON

Adresse de correspondance du CFMI : 95, boulevard Pinel – BP 300.39 - 69678 BRON Cedex

Représentée par **Madame Nathalie DOMPNIER**, en qualité de **Présidente**

N° de SIRET : 196 917 751 000 14

Code APE : 8542s

Numéro de Formation Continue : 8269P001169

ci-dessous désignée « **UFR LESLA-CFMI Lyon 2** »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

Le Cefedem AuRA et le CFMI-Lyon 2 sont deux centres consacrés à la formation d'enseignant-es de la musique, créés dans la même dynamique de la politique publique du ministère de la Culture dans les années 1980, et, pour le CFMI-Lyon 2, le **ministère** de l'éducation Nationale et du ministère de l'enseignement supérieur. Le Cefedem délivre un diplôme d'État de professeur de musique (ci-après désigné DE), l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 un diplôme universitaire de musicien intervenant (ci-après désigné DUMI). Toujours proches, ces institutions n'avaient pas jusqu'à il y a une dizaine d'années, développé de logique commune de formation. Depuis septembre 2008, les deux institutions ont mis en œuvre une collaboration active de formation.

Article 1 – Objet

Cette convention a pour objet de définir le cadre des collaborations mises en place par le Cefedem AuRA et l'UFR LESLA CFMI Lyon 2.



Ces collaborations s'inscrivent dans deux cadres :

- 1) La formation au diplôme de niveau II que délivre chacun des établissements ;
- 2) La formation professionnelle continue.

Chacun de ces cadres peut comprendre une ou plusieurs actions, décrites dans la présente convention. Mais de façon générale cette convention pourra recouvrir toute opportunité que les deux établissements souhaiteront développer conjointement. Ces nouvelles opportunités feront l'objet d'un avenant à cette convention, ainsi que toute disposition particulière nécessitée par l'application de cette convention, notamment la potentielle répartition des coûts financiers induits par les opérations mises en œuvre.

Article 2 – Dispositifs liés à la formation aux diplômes

Ces dispositifs sont de trois ordres :

- 2.1) Un parcours de formation initiale permettant aux étudiant·es qui sont reçu·es dans ce parcours d'obtenir en trois ans les deux diplômes DUMI et DE ;

Ce parcours a été mis en place en septembre 2008 à titre expérimental. Il a été reconduit depuis avec succès.

Pour pouvoir y accéder, les candidat·es doivent intégrer la même année chacun des établissements selon les modalités et les prérequis propres à chaque formation.

Le parcours est alors précisé entre les deux équipes pédagogiques, en s'inscrivant dans les principes suivants :

- 1) Les deux premières années à l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 durant lesquelles l'étudiant·e suit au CFMI le cursus préparatoire au DUMI et des modules du Cefedem, définis en accord par les deux équipes pédagogiques ; à l'issue de ces deux années, l'étudiant·e reçoit le DUMI conformément aux exigences de l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 ;

Modalités d'inscription : l'étudiant·e doit s'inscrire dès la première année dans les 2 établissements. Les 2 premières années, l'inscription est payante à l'Université Lyon 2 et gratuite au CEFEDEM.

- 2) La 3^e année au Cefedem : l'étudiant·e suit l'intégralité de l'enseignement du Cefedem ; en fin d'année, il reçoit le DE conformément aux exigences du Cefedem.

Ce parcours de formation fera l'objet d'une contractualisation entre l'étudiant·e et les deux établissements de formation au regard des spécificités de son profil et de son projet professionnel. Ce contrat déterminera l'organisation des contenus durant les deux années communes et notamment des aménagements dont l'étudiant·e bénéficiera pour la réalisation du parcours. Le programme-type est décrit en annexe 1 ; il peut être modifié pour s'adapter au profil des étudiant·es concerné·es et aux enjeux des formations dispensées.

Ce parcours ne nécessite aucun engagement logistique ou financier particulier, les dispositifs étant inscrits dans le parcours régulier de formation.

Les deux établissements s'entendent à développer une communication clarifiant les conditions d'accès à ce parcours.



Modalités d'inscription : la troisième année, l'étudiant.e s'inscrit uniquement au CEFEDEM et s'acquitte des droits d'inscriptions.

2.2) Des modules croisés dans le cadre de la formation initiale

Le Cefedem et l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 partagent une réflexion pédagogique qui les conduit à mettre en place des actions communes ou des modules communs de formation dans le cadre de leurs cursus diplômants respectifs.

Depuis l'année universitaire 2018-2019, les deux partenaires ont mis en place un module commun à destination des étudiant.es préparant le DUMI et le DE. Il fait l'objet d'une annexe (annexe 2) à la présente. Dans le cadre de cette convention, il peut être modifié ou adapté à tout moment par modification et mise à jour de l'annexe 2.

Ces dispositifs, mis en œuvre conjointement, s'inscrivent dans le cursus de chaque établissement selon des dispositions qui leur sont propres.

La mise en place de ces éléments ou modules de formation peut induire des incidences logistiques ou financières. Celles-ci sont alors définies par avenant à cette convention.

2.3) Des actions ponctuelles.

Ces actions, nécessairement ponctuelles, peuvent être de plusieurs natures :

- mises en œuvre par les établissements, quelle que soit la nature de l'action,
- mises en œuvre par les étudiant.es, dans le cadre des dispositifs de leur formation.

Généralement développées sans incidence logistique lourde ou besoins financiers particuliers, ces actions feront, dans le cas contraire, l'objet d'un avenant à cette convention.

Article 3 – Dispositions liées à la formation professionnelle continue.

Le Cefedem et l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 mettent en œuvre, chacun dans son domaine d'intervention, un plan de formation continue. Dans ce cadre, des actions de formation croisées peuvent être élaborées selon la planification suivante :

- 1) Chaque année (à l'automne), un bilan des actions passées est fait, une concertation / réflexion est menée conjointement sur les besoins identifiés et les perspectives d'actions envisagées pour l'année N+1 ;
- 2) Les actions susceptibles de s'adresser aux deux publics sont identifiées, il est décidé d'une part des actions à organiser en partenariat, et d'autre part des actions portées par l'un ou l'autre des établissements, mais ouvertes aux deux publics ;
- 3) Les actions organisées en partenariats font l'objets de conventions spécifiques précisant les rôles de chacun et les modalités budgétaires convenues ;
- 4) Des relais de communication sont également prévus, dans le cadre de la communication de rentrée, et ensuite en fonction des besoins en cours d'année.



Article 4 - Durée, bilan, résiliation et renouvellement.

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties et est reconduite chaque année dans la limite de l'année 2021/2022. Ce partenariat pourra être reconduit par la rédaction d'une nouvelle convention incluant les éventuelles évolutions décidées entre les parties.

Elle pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1er avril de l'année en cours, pour une résiliation effective à la rentrée universitaire suivante.

Fait à Lyon, en deux exemplaires, le ___ / ___ / _____

La Présidente de l'Université Lyon 2,
Alpes,

le Président du Cefedem Auvergne Rhône-

Madame Nathalie Dompnier

Monsieur Gérard Authelain

ANNEXE 1

Parcours de formation initiale en 3 ans / DUMI - DE

Ce parcours est organisé de la façon suivante :

- 1) Les deux premières années à l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 durant lesquelles l'étudiant.e suit au CFMI le cursus préparatoire au DUMI et des modules du Cefedem, (modules qu'il faut avoir réalisés avant de pouvoir effectuer la dernière année complète au Cefedem), définis en accord par les deux équipes pédagogiques. A l'issue de ces deux années, l'étudiant.e reçoit le DUMI conformément aux exigences de l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 ;
- 2) La 3^e année au Cefedem : l'étudiant.e suit l'intégralité de l'enseignement du Cefedem ; en fin d'année, elle/il reçoit le DE conformément aux exigences du Cefedem.

Ce parcours de formation fera l'objet d'une contractualisation entre l'étudiant.e et les deux établissements de formation au regard des spécificités de son profil et de son projet professionnel. Ce contrat déterminera l'organisation des contenus durant les deux années communes et notamment les aménagements dont l'étudiant.e bénéficiera au regard de son parcours.

Les descriptifs ci-dessous décrivent le programme-type. Ce programme peut être modifié pour s'adapter au profil des étudiant.es concerné.es et aux enjeux des formations dispensées.

Annexe 1.1 : Programme-type du DUMI au CFMI – 2 ans

En fonction de son profil, l'étudiant.e peut être dispensé.e de certains enseignements du DUMI qui sont remplacés par des modules proposés par le Cefedem au cours de ces 2 premières années. Chaque parcours de formation est individualisé et contractualisé entre l'étudiant.e et les deux établissements de formation.

DUMI - semestre 1 (377h)			
S1 Code	Unité d'enseignement	Evaluation/validation	Heures formation
	A1. Agir en artiste musicien		90h
A1.1	Démarche de création: Création d'une œuvre de musique concrète	Réalisation artistique	36h
A1.2	Pratiques instrumentales, vocales, corporelles	Par assiduité, contrôle continu ou procédures spécifiques	54h
	B1. Enseigner et transmettre		96h
B1.1	Techniques de transmission	Réalisation d'un apprentissage dans une mise en situation entre pairs (étalé sur les S1 et S2)	30h
B1.2	Techniques musicales	Conception et réalisation d'un dispositif ou d'un objet musical au service de la transmission	36h

B1.3	Pédagogie fondamentale et appliquée	Préparation de séance écrite (en lien avec l'UE E1)	30h
	C1. Concevoir et conduire des projets en partenariat		46h
C1.1	Connaissance de l'environnement professionnel	Fiche mission	28h
C1.2	Culture de l'écrit/écrit professionnel	Rapport d'observation	18 h
	D1. Développer ses compétences d'innovation et de recherche		43h
D1.1	Outils d'analyse et de réflexivité	Travail écrit	10h
D1.2	Analyse de situations professionnelles	Rapport d'observation (finalisation au S2)	33h
	E1. Pratique professionnelle		102h
E1.1	Stage en responsabilité à l'école	Rapports de visite	66h
E1.2	Projet à l'école centré sur l'interprétation	Réalisation artistique	36h

DUMI - semestre 2 (373h)			
S2 code	Unité d'enseignement	Evaluation/validation	Heures formation
	A2. Agir en artiste musicien		84h
A2.1	Démarche de création : création d'une chanson	Réalisation artistique	53h
A2.2	Pratiques instrumentales, vocales, corporelles	Par assiduité, contrôle continu ou procédures spécifiques	31h
	B2. Enseigner et transmettre		123h
B2.1	Techniques de transmission	Réalisation d'un apprentissage dans une mise en situation entre pairs	55h
B2.2	Techniques musicales	Conception et réalisation d'un dispositif ou d'un objet musical au service de la transmission	47h
B2.3	Pédagogie fondamentale et appliquée	Préparation de séance et de	21h

		séquence écrite (en lien avec l'UE E2)	
	C2. Concevoir et conduire des projets en partenariat		18h
C2.1	Connaissance de l'environnement professionnel	Fiche mission	6h
C2.2	Culture de l'écrit/écrit professionnel	Rapport de visite (cf UE D2.2)	6h
C2.3	Méthodologie et démarche de projet	Projet pédagogique (finalisation en S3)	6h
	D2. Développer ses compétences d'innovation et de recherche		43h
D2.1	Outils d'analyse et de réflexivité	Travail écrit	25h
D2.2	Analyse de situations professionnelles	Rapport d'observation	18h
	E2. Pratique professionnelle		105h
E2.1	Stage en responsabilité à l'école	Rapports de visite, préparation de séance et de séquence écrite	84h
E2.2	Action artistique sur le terrain	Présentation de travaux	21h

DUMI – semestre 3 (362h)			
S3	Unité d'enseignement	Evaluation/validation	Heures formation
	A3. Agir en artiste musicien		75h
A3.1	Démarche de création: création d'un spectacle musical (projet libre)	Réalisation artistique	54h
A3.2	Pratiques instrumentales, vocales, corporelles	Par assiduité, contrôle continu ou procédures spécifiques	21h
	B3. Enseigner et transmettre		85h
B3.1	Techniques de transmission	Réalisation d'un apprentissage dans une mise en situation entre pairs (étales sur les S3 et S4)	38h
B3.2	Techniques musicales	Conception et réalisation d'un	28h

		dispositif ou d'un objet musical au service de la transmission	
B3.3	Pédagogie fondamentale et appliquée	Préparations de séances et de séquences écrites (en lien avec l'UE E3)	19h
	C3. Concevoir et conduire des projets en partenariat		44h
C3.1	Connaissance de l'environnement professionnel	Par assiduité	12h
C3.2	Culture de l'écrit/écrit professionnel	Ecrit: projet pédagogique et musical à l'école	25h
C3.3	Méthodologie et démarche de projet	Par assiduité	7h
	D3. Développer ses compétences d'innovation et de recherche		26h
D3.1	Outils d'analyse et de réflexivité	Travail écrit	8h
D3.2	Analyse de situations professionnelles	Rapport oral	18h
	E3. Pratique professionnelle		132h
E3.1	Stage en responsabilité à l'école	Rapports de visite	72h
E3.2	Action artistique sur le terrain	Bilan collectif	42h
E3.3	Pratiques instrumentales collectives – module commun avec le Cefedem AuRA	Exposé oral	18h

DUMI – semestre 4 (410h)			
S4	Unité d'enseignement	Evaluation/validation	Heures formation
	A4. Agir en artiste musicien		42h
A4.1	Démarche de création: Projet collectif de création artistique	Réalisation artistique	12h
A4.2	Pratiques instrumentales, vocales, corporelles	Par assiduité, contrôle continu ou procédures spécifiques	30h
	B4. Enseigner et transmettre		97h

B4.1	Techniques de transmission	Réalisation d'un apprentissage dans une mise en situation entre pairs	52h
B4.2	Techniques musicales	Conception et réalisation d'un dispositif ou d'un objet musical au service de la transmission	21h
B4.3	Pédagogie fondamentale et appliquée	Epreuve pratique (séances et entretien)	24h
	C4. Concevoir et conduire des projets en partenariat		60h
C4.1	Connaissance de l'environnement professionnel	Par assiduité	22h
C4.2	Culture de l'écrit/écrit professionnel	CV et lettre de motivation	26h
C4.3	Méthodologie et démarche de projet	Par assiduité	12h
	D4. Développer ses compétences d'innovation et de recherche		73h
D4.1	Outils d'analyse et de réflexivité	Article	8h
D4.2	Analyse de situations professionnelles	Exposé oral	65h
	E4. Pratique professionnelle		138h
E4.1	Stage en responsabilité à l'école	Rapports de visite Epreuve terminale	96h
E4.2	Action artistique sur le terrain – module commun avec l'ESPE Lyon	Projet écrit	42h
E4.3	Projet musical en milieu spécialisé	Bilan collectif	



Annexe 1.2 : Programme-type du DE au Cefedem, dont l'organisation temporelle a été adapté aux étudiant.es suivant le « double cursus » DUMI/DE.

Principe :

Durant les deux années de parcours à l'UFR LESLA CFMI Lyon 2, les étudiant.es réalisent un certain nombre de travaux de la 1^e année du Cefedem. Pour préparer ces travaux, ils/elles assistent à certains modules au Cefedem.

Les temps de cours et de travaux en groupe pour le Cefedem sont réalisés sur les horaires normaux de cours de l'UFR LESLA CFMI Lyon 2 par accord mutuel.

UE 1 – Projets de réalisation artistique

- Définir les projets ABC en début de 1^e année au CFMI
- Restitution des projets en fin de dernière année au Cefedem
- Possibilité de participer à des projets pendant les 2 années au CFMI
- Possibilité, si pertinent, de valider un projet en fin de 2^e année au CFMI

UE 2 – Cultures et Pratiques Comparées

À répartir sur l'une ou l'autre des deux années au CFMI.

- Au moins 2 Semaines de Musique d'Ensemble

UE 3 – Cultures et Pratiques Spécifiques

À répartir sur l'une ou l'autre des deux années au CFMI

- Assister aux séances et travaux à réaliser de la 1^{ere} année du Cefedem : possibilité de mutualiser des travaux d'écriture. À discuter au cas par cas.
- Travail de Bulle Son 1^e année : possible de mutualiser avec un travail demandé par le CFMI, soit en totale équivalence soit en prolongeant ce travail.

UE 4 – Travaux de recherche

En 2^e année du CFMI, mener des travaux du cursus de 1^e année du Cefedem :

- Participer au stage d'intégration de la promotion nouvellement recrutée
- « Rapport d'observations », avec la semaine d'observation
- « Recherches documentaires-exposés débat »

UE 5 – Analyse des pratiques d'enseignement :

- Enquête dans la discipline à démarrer en début de 2^eme année
- Séquence réalisée en 3^e année.

UE 6 – Artiste médiateur

- EAMC : Stage en 2^e année du CFMI.
Observations et action à déterminer au cas par cas.
Billet de blog à réaliser.
- Projet pédagogique : en 3^{ème} année au Cefedem

UE 7 – Mémoire

En 3^{ème} année au Cefedem

ANNEXE 2

Module commun de formation

Ce module, expérimenté en 2018-2019, fait l'objet d'un document de présentation spécifique pour les étudiant.es concerné.es. Ce module peut être modifié ou développé par simple accord entre le Cefedem et l'UFR LESLA CFMI Lyon 2.

Objectifs : Ce module vise à apporter une compréhension du métier de l'autre (Musicien.ne enseignant.e – Musicien.ne intervenant.e) en modifiant les éventuelles représentations, ainsi qu'une compréhension élargie de la diversité et la pertinence de dispositifs collectifs d'apprentissage et de pratique instrumentale, notamment avec des publics à prérequis faibles et/ou inégaux. La notion d'instrument est ici à comprendre au sens large. Elle peut inclure des objets de lutherie traditionnelle, numérique, électronique, sauvage...

Modalités d'organisation : Ce module concernera les étudiant.es en première année au Cefedem et en deuxième année de formation au DUMI à l'UFR LESLA CFMI Lyon 2. La zone géographique pour l'observation sur le terrain est la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les journées de réflexion et de pratique artistique auront lieu dans l'un et l'autre des deux centres de formation, une session (comprenant un jeudi et un mardi matin) de chaque côté.

Ce module est organisé en sept séances de 3 heures chacune.

Pour chaque demi-journée, le CFMI et le Cefedem proposent et prennent en charge deux ateliers chacun, soit 6 ateliers par centre de formation. Si cet équilibre venait à être modifié et à engendrer des coûts supplémentaires pour l'un ou l'autre des partenaires, cela devra faire l'objet d'un avenant financier à cette convention.

1) **Pratique musicale partagée** (séances 1 et 2 dans la même journée).

Objectifs :

- Expérimenter un dispositif incluant un geste instrumental, qui peut être pratiqué en grand groupe, avec des enfants/adolescents/amateurs (à prérequis faibles ou inégaux)
- ...
- Réfléchir à ce transfert, la pertinence de la démarche, ses conditions, ses limites...

2) **Présentation** (séance 3)

- Enjeux, objectifs et modalités du module
- Première réflexion sur les pratiques instrumentales à l'école / avec des grands groupes
- Exposé du travail d'enquêtes à réaliser, grille d'observation.

3) **Observations sur le terrain...** (une demi-journée)

- ... par groupes de 3-4 étudiant.es
- ... de dispositifs mettant en œuvre des pratiques instrumentales dans le temps scolaire ou périscolaire
- ... suivies d'échanges avec les professionnel.les responsables

- 4) **Travail d'échange et de recherche** (séances 5 et 6, dans la même journée)
 - Travail d'échange et de recherche à partir des observations réalisées pour dégager un point saillant des situations observées (séance 5)
 - Pratiques partagées (séance 6)

- 5) **Bilan devant les professionnel.les** (séance 7)
 - DRAC Auvergne Rhône-Alpes
 - Intervenant.es musicien.nes du module